

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS
65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération D001B - 2021

L'an deux mille vingt et un et le six avril, le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M Cédric ABADIA (Président).

Date de convocation : 31 mars 2021

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 10

PRÉSENTS : Cédric ABADIA, Aline BERTHIER, Nathalie BONNET, Richard CAPEL, David CHAZE, Nicolas DATAS-TAPIE, Christian JOURET, Pierre LACOSTE, André LAFFARGUE, Maria LECAUDEY.

ABSENT : Jacques FOURCADE

Objet : Participation au contrat cadre « Bourg Centre »

Vote : Unanimité

Code : 9.1

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Président présente le dispositif mis en place par la Région : avec l'objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des communes vis-à-vis de leurs bassins de vie, ce contrat cadre vise à accompagner les communes bourg-centre dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation.

Le contrat-cadre s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé, l'identification des enjeux et objectifs à moyen et long termes et la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans les différents domaines du développement économique et touristique, de l'habitat, des services aux publics, des équipements culturels, de loisirs, sportifs... Il a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Hautes-Pyrénées, la Communauté de Communes des Coteaux du val d'Arros, le PETR des Coteaux et le CAUE 65.

M. le Président présente les grandes lignes des projets de développement et de valorisation dont découlent les programmes d'actions. L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré,

Sur la proposition du Président,

APPROUVE

- Le contrat cadre présenté ci-dessus.

AUTORISE

- M. le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par

Après transmission en Préfecture le

Et affichage le

Pour copie conforme,

Le Président

Cédric ABADIA



DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS
65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération D002B - 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept avril, le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M Cédric ABADIA (Président).

Date de convocation : 20 avril 2021

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 11

PRÉSENTS : Cédric ABADIA, Aline BERTHIER, Nathalie BONNET, Richard CAPEL, David CHAZE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jacques FOURCADE, Christian JOURET, Pierre LACOSTE, André LAFFARGUE.

PROCURATION : Maria LECAUDEY donne pouvoir à Richard CAPEL.

Objet : Encaissement de chèques

Vote : Unanimité

Code : 7.1

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Président explique que la communauté de communes a été destinataire de plusieurs chèques :

- chèque de 152.09 € de Groupama : régularisation suite à mise à jour assurance bâtiment
- chèque de 50.78 € de EDF : remboursement
- 4 chèques de 40 €, 226 €, 9€ et 13€ de la DDFIP : dégrèvement taxe foncière 2020
- chèque de 33.49 € de Orange : remboursement d'un avoir

Il propose d'accepter l'encaissement de ces chèques.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES DELIBERATION,

APPROUVE

L'encaissement des chèques cités ci-dessus.

AUTORISE

M. le Président ou son représentant à signer tous les actes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par
Après transmission en Préfecture le
Et affichage le

Pour copie conforme,
Le Président
Cédric ABADIA



Accusé de réception en préfecture
065-200070803-20210427-D002B-2021-DE
Date de télétransmission : 06/05/2021
Date de réception préfecture : 06/05/2021

DEPARTEMENT des HAUTES-PYRENEES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS
65190 TOURNAY

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération D003B-2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept octobre, le Bureau communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Cédric ABADIA (Président).

Date de convocation : 22 octobre 2021
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part aux délibérations : 10

PRESENTS : Cédric ABADIA, Aline BERTHIER, Nathalie BONNET, Richard CAPEL, David CHAZE, Jacques FOURCADE, Christian JOURET, Pierre LACOSTE, André LAFFARGUE.

ABSENTS EXCUSÉS : Maria LECAUDEY

PROCURATION : Nicolas DATAS-TAPIE donne pouvoir à Cédric ABADIA

Objet : Encaissement de chèques
Vote : Unanimité
Code : 7.1

Vu l'article L.2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'encaisser 4 chèques

- un chèque de 40.57 € correspondant à un remboursement Orange suite au passage à la fibre sur l'école de Pouyastruc
- un chèque de 841.31 € correspondant au remboursement du bris de glace sur l'IVECO AS-455-HF
- un chèque de 885.59 € correspondant au remboursement du bris de glace du tracteur Chaxel
- un chèque de 490.67 € correspondant au remboursement du bris de glace du Kangoo BS-187-ZY
- un chèque de 490.88 € correspondant au prorata de la taxe foncière 2021 du centre équestre d'Aubarède, suite à la vente de ce dernier.

AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERATION,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

AUTORISE

M. le Président à encaisser les chèques tels qu'indiqués ci-dessus et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par
Après transmission en Préfecture le
et affichage le

Pour copie conforme,
Le Président
Cédric ABADIA



Accusé de réception en préfecture
065-200070803-20211027-D003B-2021-DE
Date de télétransmission : 29/10/2021
Date de réception préfecture : 29/10/2021